



# WARLUS - INFOS

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil municipal s’est réuni le lundi 12 Avril 2021. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :

L’ordre du jour de ce Conseil a été principalement consacré à l’examen des comptes 2020 et au vote du budget primitif 2021.

Le budget communal est réparti en deux sections : le budget de fonctionnement et le budget d’investissement. L’épargne brute, qui est l’excédent comptable du budget de fonctionnement d’une année N, est reversée pour partie, selon les besoins, dans le budget d’investissement de l’année N+1, où elle constitue l’épargne disponible pour réaliser des opérations relevant de cette section. Les subventions sont « fléchées » en fonction des travaux. Par exemple, pour l’église, bâtiment classé, les subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ne peuvent être utilisées que pour l’église.

**Le fonctionnement d’un budget communal peut se synthétiser comme suit :**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT			BUDGET D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES		RECETTES	DEPENSES
CHARGES DE PERSONNEL, COTISATIONS SOCIALES	DOTATION DE L'ETAT (DGF)		EMPRUNTS	CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS...
ENTRETIEN des bâtiments, espaces verts, Petits Travaux d'entretien de voirie	IMPÔTS ET TAXES LOCALES, TAXES SUR L'ELECTRICITE, TAXES SUR LES DROITS DE MUTATION		SUBVENTIONS : Etat, Région, Département,	DEPENSES D'EQUIPEMENT
EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	REVENUS DE LOCATIONS IMMOBILIERES		RECETTES PROPRES : Remboursement de TVA...	ENTRETIEN DE LA VOIRIE
FOURNITURES de petit équipement et administratives, FRAIS de courrier et télécom.			SUBVENTIONS DRAC	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS CLASSES
INTERÊTS DES EMPRUNTS			EPARGNE DISPONIBLE	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS
		EPARGNE BRUTE →		
			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ↓	



## 1 – Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion

Une fiche récapitulative du compte administratif 2020 et un document détaillé recensant l'ensemble des recettes et dépenses de l'année écoulée ont été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

**En fonctionnement**, le compte administratif fait apparaître un résultat reporté de l'exercice antérieur de 364 061,10 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 189 190,18 €

Les recettes de fonctionnement à 281 899,69 €

Soit un excédent de fonctionnement sur 2020 de 92 709,51 €

Le résultat global de clôture 2020 en fonctionnement est donc un **excédent de 456 770,61 €** à reporter sur le budget primitif 2021.

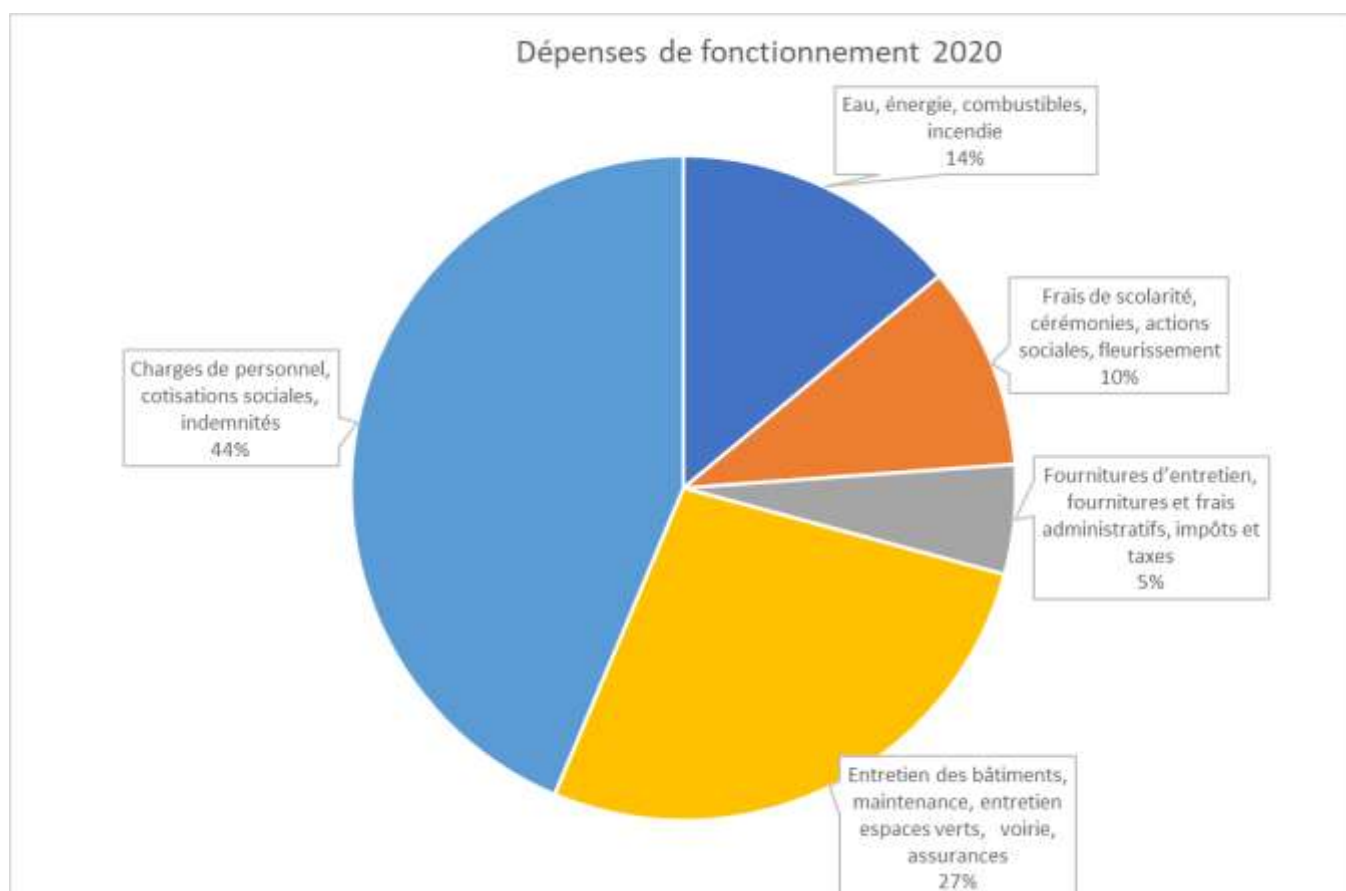
**En investissement** figure un excédent de 24 485,09 € de l'exercice antérieur. Les opérations de l'exercice 2020 se sont montées à :

Dépenses d'investissement : 66 570,63 €

Recettes d'investissement : 7 056,79 € (subventions)

Soit un déficit d'investissement sur 2020 de 59 513,84 €

Compte tenu du report de l'exercice 2019 sur 2020, le résultat de clôture 2020 en investissement est donc un **solde restant à réaliser de 35 028,75 €**



Le compte administratif 2020 et le compte de gestion ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

## 2 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Compte tenu de la réforme de la **Taxe d'Habitation** (TH), c'est une somme forfaitaire qui sera versée par l'Etat et les communes n'ont plus à se prononcer sur ce taux.

La part communale de la **Taxe Foncière** (TF) sur les **propriétés bâties** est actuellement de **15,10 %**. Compte tenu du montant budgétaire de l'excédent reporté sur l'exercice 2021, Madame le Maire a proposé de ne pas augmenter le taux de cette taxe pour 2021.

Cependant, en raison de la refonte de la taxe d'habitation, une modification technique sera apportée au calcul de la TF sur le foncier bâti, puisque la part départementale, actuellement de 22,26 % sera transférée à la commune.

Le taux sur le **Foncier non bâti** est actuellement de **46,96 %** et pour les mêmes raisons, il n'est pas envisagé de le modifier.

**Les taux actuels des taxes communales** sur le Foncier bâti et sur le non bâti sont donc **reconduits sans augmentation pour 2021**, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

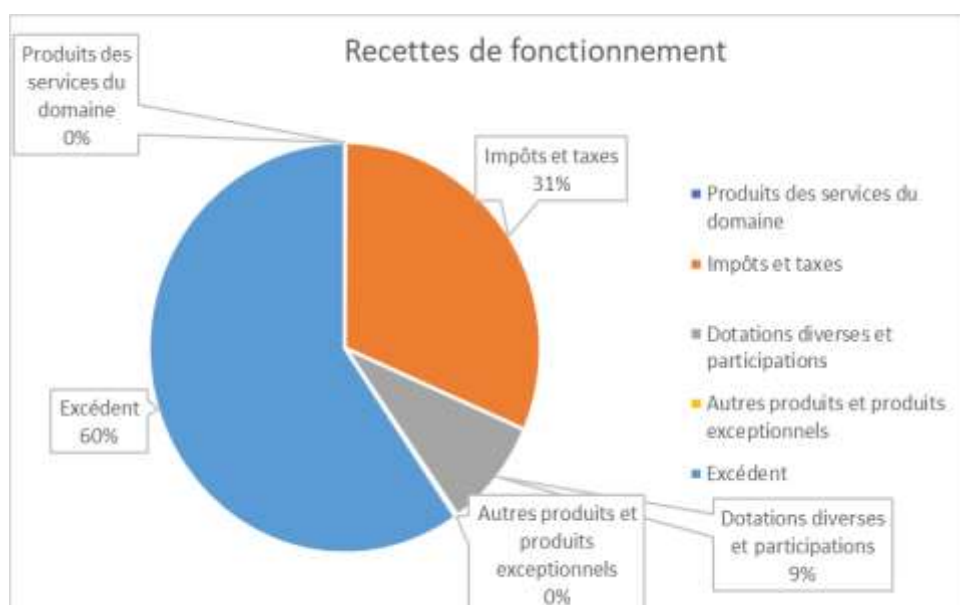
S'agissant de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** que nous ne maîtrisons pas au niveau de la commune, il faut s'attendre à une légère augmentation selon les informations délivrées par le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) et la Communauté de Communes. En effet, le prix de revente des déchets recyclables aux entreprises spécialisées a fortement baissé, privant le SMAV d'une partie de ses ressources financières. Pour équilibrer son budget, il devra donc augmenter la participation des habitants.

## 3 – Budget primitif 2021

Un tableau prévisionnel de budget primitif 2021, listant poste par poste les recettes et les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement a été remis à chaque participant.

**L'examen des propositions** par les membres du Conseil s'est effectué ensuite poste par poste. Madame le Maire a commenté ces documents en apportant toutes les précisions souhaitées par les participants, chacun ayant la possibilité de poser des questions ou de faire des remarques sur la proposition de budget primitif.

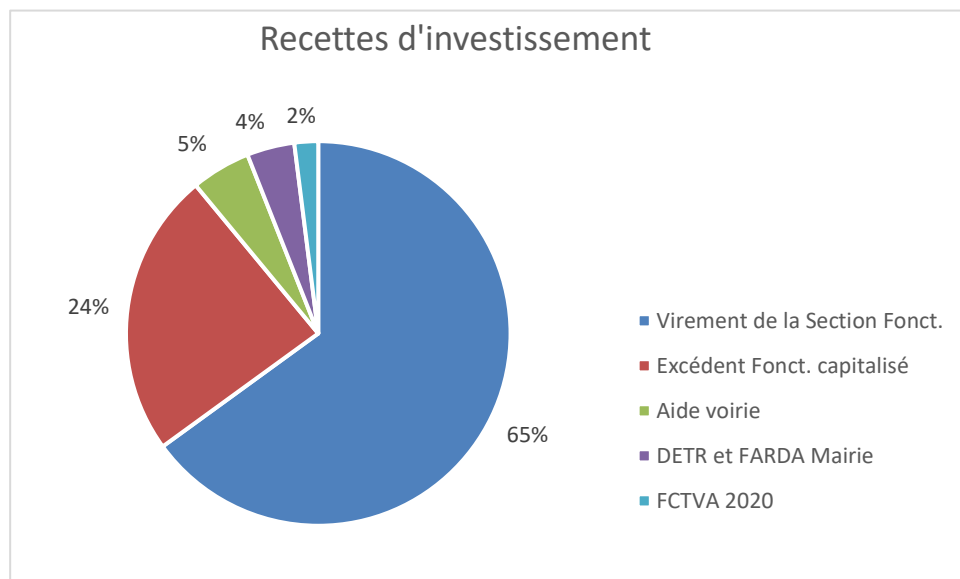
Il a été précisé que si des modifications devaient être apportées en cours d'exercice, il est possible de mettre en place un budget supplémentaire par une décision modificative ultérieure, prise en Conseil.



Après délibérations, Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres a validé la proposition de budget primitif 2021, dont les grandes lignes sont présentées ici sous forme de graphiques.

**Le budget de fonctionnement** ressort à **624 971,86 €**, avec un virement vers la section investissement de 250 000€.

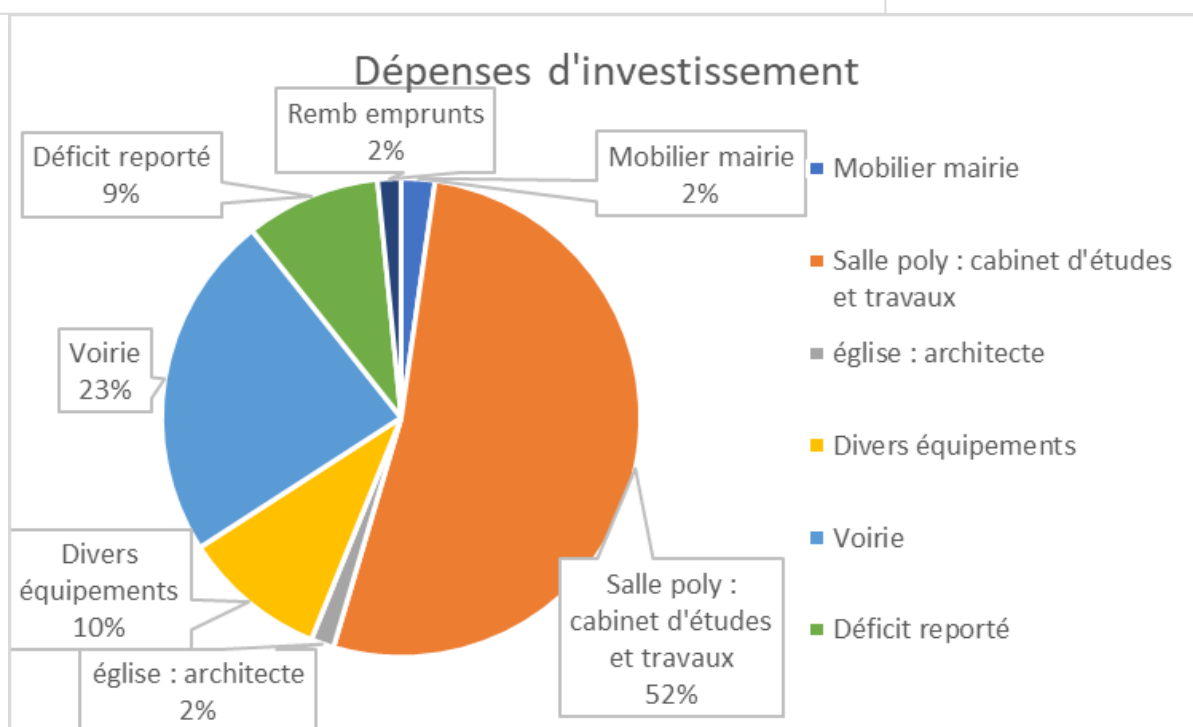
L'entretien des bâtiments et espaces verts ainsi que les charges de personnel, y compris les diverses cotisations sociales, sont ensuite les postes les plus importants.



**Le budget d'investissement s'équilibre à 384 367,75 €**

Le virement provenant de la section fonctionnement et le reste des subventions composent la majeure partie des recettes de cette section.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2021 sont présentées ci-dessous sous forme de graphique.



**3 - Avis sur l'unité de méthanisation de Frévin-Capelle** La SARL GREEN ARTOIS a déposé en Préfecture un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour son projet d'exploitation d'une unité de méthanisation, Route D 49 E 3 sur le territoire de la commune de FREVIN-CAPELLE.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique dont la date de fin a été repoussée en raison de la contestation d'un collectif d'opposants. La Commune de WARLUS est dans le périmètre de l'enquête publique. C'est pourquoi, la Préfecture a demandé l'avis du Conseil Municipal.

Comme une partie des récoltes vertes, destinées théoriquement à nourrir le bétail, sera détournée pour alimenter le méthaniseur en matières premières, la majorité n'est pas favorable à ce procédé.

Pour ces raisons et après discussions, le Conseil Municipal a donné un avis défavorable à ce projet.

#### 4 – Divers

- **Les arbres de la rue de St Omer** : Malgré les réticences d'un riverain, ces arbres ont été abattus et nous nous félicitons de cette décision car, comme les habitants du quartier ont pu le constater, ils présentaient des échancrures dues au pourrissement à l'intérieur des troncs (cf photo). Ils devenaient donc dangereux pour la sécurité des passants, riverains et patients venant au cabinet du Dr Wassouf. Cette démarche a été bien comprise de la majorité des habitants de la rue de St Omer et du lotissement du Vert Bocage, qui sont satisfaits de la réalisation de ces



**Un tronc malade et dangereux**

travaux parce qu'elle a contribué à l'amélioration de leur sécurité.

S'agissant des souches, l'extraction de la partie supérieure a permis d'y poser un remblai et une couche de macadam, de façon à rendre ces trottoirs à leur destination normale : le passage des piétons, tout en leur évitant de les contourner en empruntant la voie de circulation des automobiles.



**Le trottoir rendu aux piétons**

- **Un habitant de notre commune dont les haies débordent** outrageusement sur la voie publique a fait l'objet d'un nouveau courrier recommandé avec accusé de réception, qu'il a refusé. Après de nombreuses relances, une dernière démarche a été tentée par la visite d'une délégation du Conseil Municipal le 21 Avril. Ayant fait preuve d'agressivité et de propos grossiers, il a néanmoins déclaré que ces haies seraient taillées dans le mois. S'il ne tient pas son engagement, un huissier pourra être mandaté pour régler ce problème par les voies de droit.
- **Intervention au cimetière** : La croix d'une tombe paraissant abandonnée est tombée dans l'allée. En attendant la procédure de reprise de concession, une équipe de conseillers s'est rendue sur place pour libérer le passage dans l'allée en reposant cette croix sur la tombe.
- **Dernier radar solaire** : La pose devrait intervenir très prochainement



### CEREMONIE DU 8 MAI

En raison de la situation sanitaire, les cérémonies du 8 Mai ne pourront pas se dérouler normalement. Cependant, ce jour-là, une gerbe du souvenir sera déposée au pied du monument aux morts et une autre à la stèle des femmes déportées par une partie des membres du Conseil Municipal, dans le respect des mesures sanitaires, mais sans rassemblement ni autre manifestation publique.

## RETOUR SUR LE LUNDI DE PÂQUES



Ne pouvant pas organiser la traditionnelle chasse à l'œuf en raison des mesures sanitaires, le Conseil Municipal a néanmoins tenu à procéder à une remise de confiseries aux enfants de moins de 15 ans le lundi de Pâques 5 Avril devant la mairie, en respectant les gestes barrières.

Les enfants qui ont apporté un dessin sur le thème de Pâques, du printemps ou de la nature se sont vus remettre un lapin en chocolat de belle taille, ce qui les a comblés en cette période délicate.

Les parents qui se sont déplacés avec leurs enfants nous ont dit apprécier cette action. Aux dernières nouvelles, aucune indigestion de chocolat n'a été signalée par les parents. Leur présence ce jour-là et les dessins des enfants ont été appréciés par le Conseil Municipal comme un encouragement à ce genre d'animation dans notre village.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES SCRUTINS DES 20 ET 27 JUIN



Les élections régionales et départementales ont été définitivement fixées aux **20 et 27 Juin 2021**.

**Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.** Nous appelons particulièrement l'attention des habitants récemment arrivés dans notre commune et qui n'auraient pas effectué leur changement de bureau de vote. Il leur est demandé de se rapprocher de la mairie **le plus rapidement possible** pour effectuer la mise à jour des listes électorales de notre commune. Ces

modifications sont possibles jusqu'au **14 Mai prochain**. **Il est précisé que les jeunes recensés en mairie dès l'âge de 16 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales à 18 ans.**

Par ailleurs, la **Commission Locale de Contrôle des listes électorales** est renouvelée tous les six ans, selon la même périodicité que la mandature municipale.

Pour notre commune, elle est composée des trois membres suivants :

- Mme Chantal CARUSSI, Maire honoraire, nommée par l'Administration préfectorale,
- Mme Anne SEBAL, nommée par le Ministère de la Justice,
- M. Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, conseiller municipal, désigné par le Conseil Municipal du 16 Juin 2020.

**L'organisation des équipes tenant les bureaux de vote les 20 et 27 Juin nécessitera seize personnes au minimum.** C'est pourquoi, nous contactons actuellement d'autres habitants de la commune pour seconder les conseillers lors de ces scrutins. D'ores et déjà, nous remercions vivement les personnes qui nous apporteront leur aide pour tenir les bureaux de vote ou participer aux dépouillements.

Enfin, selon les dernières recommandations de la Préfecture, **les assesseurs devront être vaccinés ou présenter un test négatif.** Des mesures sanitaires spécifiques seront également mises en place les jours de scrutins pour protéger à la fois les assesseurs et les personnes venant voter. Le respect strict du protocole qui sera mis en place et le respect des gestes barrières par chacun sont donc de nature à offrir toutes les garanties pour que les électeurs puissent venir voter et s'exprimer librement, au bénéfice de la démocratie.

## VACCINATION ANTI-COVID



Dès l'ouverture des inscriptions pour les personnes de 70-75 ans, au centre de vaccination d'Avesnes-le-Comte, un message est parvenu en mairie le vendredi 26 Mars en fin d'après-midi. Les imprimés permettant une inscription individuelle ont été transmis immédiatement aux personnes concernées de notre commune par la mairie. Cette réactivité a permis de transmettre les premières fiches d'inscription en retour à la mairie d'Avesnes-le-Comte dès

le lundi 29 Mars et les fiches suivantes au fur et à mesure de leur réception en mairie.

Mais, malgré l'ouverture de grands centres de vaccination et leur possible accès aux plus de 55 ans, dont les gouvernants se sont fait l'écho, le centre de vaccination d'Avesnes-le-Comte n'a pu réaliser que les secondes injections en avril, car il n'a pas obtenu suffisamment de doses pour procéder aux primo-injections concernant les volontaires de 70-75 ans. La réactivité de nos services locaux est à souligner, mais malheureusement le manque de doses constaté à Avesnes a cassé cette dynamique. Cette situation a fait l'objet d'interventions de plusieurs élus de notre département auprès des autorités sanitaires et politiques.

Depuis, des créneaux ont été réservés en Mai à Avesnes-le-Comte pour les personnes de la tranche d'âge de 70-75 ans, dont les habitants de notre commune qui se sont signalés via la mairie.

## INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2021



Comme notre commune n'a plus d'école, une convention a été passée avec la Mairie de DAINVILLE en vue d'accueillir les enfants de WARLUS en âge de scolarité élémentaire ou maternelle. Tous les enfants de notre commune y bénéficient des structures d'accueil communales, au même tarif que les petits Dainvillois (garderie, cantine, activités périscolaires). L'inscription scolaire est enregistrée **en Mairie de Dainville** aux heures d'ouverture. Les enfants peuvent être pris en charge dès l'âge de 2 ans en fonction des places disponibles. Documents à apporter :

- \* Le livret de famille,
- \* Le carnet de santé de l'enfant,
- \* Si l'enfant est déjà scolarisé, le certificat de radiation de l'école fréquentée antérieurement.

Vous pouvez trouver les renseignements par école sur le site de la commune de Dainville :

<http://www.mairie-dainville.fr/fr/information/73917/ecoles>

## RESPECT DU CODE DE LA ROUTE



Comme chacun a pu le constater, le panneau d'entrée d'agglomération en venant de Dainville par la RD 59 a été déplacé au niveau du bus escape game. Est-il utile de rappeler que la limitation de vitesse à 50 km/heure s'applique dès l'entrée d'agglomération et jusqu'au panneau de sortie d'agglomération ?

Un radar pédagogique sera installé pour faire prendre conscience de leur vitesse aux contrevenants.

Il a en effet été constaté que des automobilistes, **dont certains habitants de Warlus**, prenaient des libertés avec cette limitation de vitesse. Il en est de même pour les sens interdits concernant quelques voies de notre commune qui sont régulièrement transgressés par des habitants de notre commune, des jeunes mais aussi des moins jeunes !



Il est rappelé **qu'aucune dérogation n'a été accordée aux riverains** et que les panneaux « sens interdit » doivent être respectés par tous, sans exception. Il en est de même pour la limitation de vitesse.

Enfin, les véhicules à moteur non immatriculés ne doivent pas circuler sur la voie publique. A ce sujet, nous rappelons que les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents en cas d'accident.

## TRAVAUX

La commission des travaux avait identifié les travaux de voirie à effectuer en priorité.



Compte tenu des nids de poule recensés, des risques pour les usagers et de la responsabilité de la commune, le chemin de Duisans, la rue des Tourelles et l'ancienne rue d'Arras ont été déclarés prioritaires. L'entreprise Duffroy de St Pol-sur-Ternoise a effectué récemment le dérasement des chemins non bordurés de façon à favoriser l'écoulement des eaux de

pluie et éviter ainsi la formation de nouveaux nids de poule. Des portions de voies ont été renforcées aux intersections avec les routes départementales. Les travaux sont en cours d'achèvement.



Par ailleurs, à l'initiative des services départementaux, **la route départementale 62** va faire l'objet de **travaux de reprofilage de chaussée avant enduits, entre Berneville et Warlus**. Ces travaux vont nécessiter une **interdiction de circulation** pendant une durée de deux jours, en principe dans la période du 29 Avril au 6 Mai, et qui concernera donc la **rue de Berneville**. Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place.

## LES RENCONTRES TECHNIQUES D'UNEAL

La coopérative UNEAL, rue d'Agnez à Warlus, organise l'évènement « Techniday » les 8, 9 et 10 Juin prochains pour ses salariés et ses agriculteurs-adhérents. Ces demi-journées de découverte se dérouleront sur le site du silo de stockage des céréales et les parcelles agricoles attenantes. **Les habitants de la commune de Warlus sont invités le jeudi 10 Juin au matin à 10 heures 30 au silo pour découvrir le monde agricole.**

Organisée en extérieur avec une quinzaine de tonnelles semi-ouvertes, sur un site de 10 hectares, cette manifestation réunira au maximum 200 personnes par demi-journée dans le strict respect des mesures sanitaires définies par les autorités pour ce genre de rassemblement.

C'est pourquoi les personnes qui souhaiteraient y participer devront obligatoirement **s'inscrire avant le 1<sup>er</sup> Juin, soit en ligne** sur le site <https://unealco.fr/formulaire-inscription-techniday-warlus/> **soit via la mairie** de Warlus par mail ([commune-de-warlus@orange.fr](mailto:commune-de-warlus@orange.fr)) par téléphone (03 21 58 20 71) ou sur papier libre déposé dans la boîte aux lettres de la mairie.